

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 8 avril 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-02-33 – LOCATIONS (3.3) - TARIF DE LOCATION A DE LA
PEPINIERE – CENTRE D’AFFAIRES DU GENIE POUR LES
ASSOCIATIONS LOCALES DE CHEFS D’ENTREPRISES**

DATE DE CONVOCATION : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la salle de l’Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé (ayant la procuration de MANSION François), CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Lionel RIVET
<u>Nombre de présents :</u>	59
<u>Nombre de votants :</u>	68

La pépinière-centre d'Affaires du Génie, inaugurée début 2018 et labellisée AFNOR, héberge diverses sociétés et propose des animations de partenaires économiques à destination des chefs d'entreprises, créateurs et porteurs de projets locaux. Afin d'asseoir le dynamisme de cet espace économique communautaire et permettre à des associations locales de chefs d'entreprises de disposer de conditions favorables de développement, la CC2T souhaite pouvoir leur proposer des bureaux à la location.

Le tarif de location proposé est similaire à celui établi pour d'autres partenaires locaux de la CC2T hébergés dans des bâtiments communautaires (ex. Pays Terres de Lorraine et outils du Pays Terres de Lorraine, Association Lorraine Energie Renouvelable...).

Le loyer principal est fixé à 5.00 € / m² HT mensuel (le bâtiment étant assujetti à la TVA).

Les provisions sur charges sont établies à 4.00 € / m² HT mensuelles avec une régularisation annuelle.

En outre, ces associations peuvent bénéficier de services annexes au même tarif que les locataires hébergés en pépinière d'entreprises, ce qui inclut, entre autres, l'accès à la fibre optique à titre gracieux.

Vu la commission économique en date du 18 mars 2021.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre, décide de :

- **Valider les tarifs de location et les services de la Pépinière - centre d'Affaires du Génie au profit d'associations locales que décrits ci-dessus,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération, dont les conventions d'occupations précaires.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX